



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.85  
16 janvier 1989

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 85e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 22 décembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)

Hommage à la mémoire de M. Nagendra Singh, membre et ancien Président de la Cour internationale de Justice

Hommage à la mémoire de M. Bernt Carlsson, Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Secrétaire général [8] (suite)

Rapport du Conseil économique et social : chapitres examinés directement en séance plénière [12] (suite)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

h) Nomination des membres du Corps commun d'inspection

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [44]

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres [45]

Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [46]

Question de Chypre [47]

Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq [48]

Organisation des travaux

Déclaration de clôture du Président

Suspension de la quarante-troisième session

La séance est ouverte à 15 h 30.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. NAGENDRA SINGH, MEMBRE ET ANCIEN PRESIDENT DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. BERNT CARLSSON, COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : C'est avec beaucoup de chagrin que je me vois contraint de vous dire que M. Nagendra Singh, membre et ancien Président de la Cour internationale de Justice, est décédé le 11 décembre 1988 à La Haye. Le juge Nagendra Singh, diplomate et juriste distingué, a été associé étroitement et pendant longtemps aux Nations Unies, en sa qualité de représentant de l'Inde à plusieurs sessions de l'Assemblée générale et au cours de conférences organisées sous les auspices des Nations Unies, ainsi qu'en tant que membre de la Commission du droit international. Je suis sûr de parler au nom de l'Assemblée générale en présentant mes condoléances à la famille de M. Nagendra Singh et au Président de la Cour ainsi qu'à ses collègues. Je voudrais également demander à la délégation de l'Inde de bien vouloir accepter de transmettre au Gouvernement de l'Inde et à la famille de M. Nagendra Singh l'expression de notre profonde sympathie à l'occasion de cette triste perte.

Nous avons également appris avec beaucoup de peine la mort tragique, survenue hier, de M. Bernt Carlsson, notre très estimé collègue, qui avait été récemment nommé une fois de plus au poste de commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Sa mort est survenue au moment où l'indépendance de la Namibie que l'on attend depuis si longtemps est enfin en vue. M. Carlsson, qui a été nommé commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour la première fois en 1986, après s'être distingué en tant qu'ambassadeur extraordinaire et envoyé spécial de feu le Premier Ministre Olof Palme, de la Suède, ne verra pas les résultats de son travail.

Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, je voudrais présenter toutes mes condoléances à la famille de M. Carlsson et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également demander à la délégation de la Suède de bien vouloir accepter de transmettre au Gouvernement suédois et à la famille de M. Bernt Carlsson l'expression de notre profonde sympathie à l'occasion de leur perte tragique.

J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Nagendra Singh et de M. Bernt Carlsson.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Je voudrais m'associer aux expressions de condoléances qui viennent d'être formulées à l'occasion de la mort du juge Nagendra Singh.

Le juge Singh s'est distingué pendant de nombreuses années à la Cour internationale de Justice et à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. C'était un juriste éminent qui comptait au nombre de mes amis personnels.

J'ai présenté au Président de la Cour, au Gouvernement de l'Inde et à Mme Singh mes sincères condoléances, exprimant ainsi, j'en suis certain, le sentiment de tous mes collègues.

C'est un devoir bien triste pour moi d'exprimer maintenant mon profond regret et celui de mes collègues du Secrétariat devant la mort tragique et tout à fait soudaine, hier, de M. Bernt Carlsson. Les circonstances et le moment de son décès ont été un grand choc pour nous tous. Il nous manquera beaucoup.

M. Carlsson avait été nommé commissaire des Nations Unies pour la Namibie en 1986 et avait été réélu récemment. C'était un véritable ami du peuple namibien. Il a servi l'Organisation avec une distinction et un dévouement exemplaires et il a toujours adhéré aux principes internationalistes qui ont guidé sa carrière politique. C'est avec beaucoup de chagrin que je me dois de dire qu'il ne pourra pas voir une Namibie indépendante se joindre à la communauté des nations en tant que Membre de cette organisation.

En rendant hommage à M. Carlsson, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à son pays, la Suède, qui, tout au long des années, a offert à cette organisation les services de tant de ses citoyens éminents.

Je voudrais demander au représentant de la Suède, en mon nom et au nom de mes collègues, de transmettre à la famille de M. Carlsson nos sincères condoléances.

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE PRESENTÉE PAR LE SECRETARE GENERAL (A/43/248)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant examiner la demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale au titre du point 15 de l'ordre du jour intitulé "Elections aux sièges vacants dans les organes principaux des Nations Unies". A cet égard, une note du Secrétaire général qui figure dans le document A/43/248 a été distribuée.

Le Président

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée que, à la suite du décès de M. Nagendra Singh, de l'Inde, il y a un siège vacant à la Cour internationale de Justice et il attire l'attention de l'Assemblée sur le statut de la Cour internationale de Justice qui prévoit que les membres de la Cour doivent être élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et que c'est le Conseil de sécurité qui fixe la date de l'élection.

Tenant compte du fait que le point 15 de l'ordre du jour de la quarante-troisième session n'inclut pas de point relatif à l'élection à ce siège vacant, je me propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la quarante-troisième session, étant bien entendu qu'elle ne sera pas examinée maintenant mais lors de la reprise de la session actuelle, à une date qui sera fixée à cette fin par le Conseil de sécurité.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale est d'accord pour que, dans les circonstances décrites dans la note du Secrétaire général, l'on renonce à l'application de l'article 40 du règlement intérieur, qui prévoit une réunion du Bureau sur la question de l'inscription d'un point à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire une question additionnelle au titre du point 15 de l'ordre du jour qui se lirait comme suit : "c) Election d'un membre de la Cour internationale de Justice".

Il en est ainsi décidé.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL : CHAPITRES EXAMINES DIRECTEMENT EN SEANCE PLENIERE (CHAPITRES I, II, III [sections A et B a]), VI (section C) et VII) (A/43/3)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les membres de l'Assemblée se souviendront que nous avons décidé d'examiner en séance plénière les chapitres I, II et III [sections A et B a]), VI (section C) et VII du rapport du Conseil économique et social. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de ces chapitres du rapport du Conseil?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 12 de l'ordre du jour.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

## h) NOMINATION DES MEMBRES DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (A/43/976)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Comme indiqué dans la note qui a été distribuée sous la cote A/43/976, l'Assemblée générale est appelée, pendant sa session en cours, à nommer une personne au Corps commun d'inspection pour pourvoir le siège qui deviendra vacant en conséquence de l'expiration le 31 décembre 1989, du mandat de M. Kahono Martohadinegoro, de l'Indonésie. Comme indiqué en outre dans la note, l'Assemblée est également appelée à pourvoir le siège qui deviendra vacant en conséquence de la démission de M. Enrique Ferrer Vieyra, de l'Argentine, qui prendra effet le 1er avril 1989.

Conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, des consultations ont eu lieu avec les groupes régionaux intéressés, et on a déterminé que l'Indonésie et l'Argentine devaient être priées de présenter un candidat chacune pour remplacer M. Martohadinegoro et M. Ferrer Vieyra.

Après de nouvelles consultations conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de président du Comité administratif de coordination, je soumetts à l'Assemblée la candidature de M. Kahono Martohadinegoro, de l'Indonésie, comme membre du Corps commun d'inspection, pour un mandat débutant le 1er janvier 1990 et s'achevant le 31 décembre 1994, et celle de M. Raúl Quijano, de l'Argentine, pour un mandat commençant le 1er avril 1989 et s'achevant le 31 décembre 1993.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces candidats?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons terminé l'examen du point 17 h) de l'ordre du jour.

## POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

## OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Eu égard à ce point, les représentants se souviendront que, le 23 septembre 1988, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons terminé l'examen du point 44 de l'ordre du jour.

## POINT 45 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE LA REPRESENTATION EQUITABLE AU CONSEIL DE SECURITE ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je crois comprendre que l'on n'a pas demandé que cette question soit examinée au cours de la présente session.

Ceci étant, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'inclure cette question à l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons terminé l'examen du point 45 de l'ordre du jour.

## POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je crois comprendre que cette question doit être maintenue à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite maintenir cette question à l'ordre du jour de la quarante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

## POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les membres de l'Assemblée se souviendront certainement que, le 23 septembre 1988, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session, mais a reporté toute décision sur la répartition de cette question à un moment opportun dans l'avenir.

Je crois comprendre qu'il serait bon de maintenir la question de Chypre à l'ordre du jour de la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite maintenir ce point à l'ordre du jour de sa quarante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

#### POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

#### CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai reçu une demande concernant le maintien de ce point à l'ordre du jour de la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite maintenir ce point à l'ordre du jour de la quarante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Outre les questions que pourraient soulever l'ordre du jour et l'organisation de la présente session dont l'Assemblée est encore saisie, et tenant compte des décisions déjà adoptées au cours des 76e, 82e et 83e séances plénières ainsi que des décisions prises à la présente séance au sujet du point 15 c) et des points 46, 47 et 48 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale gardera inscrits à l'ordre du jour de la quarante-troisième session les points suivants :

- Point 15 c) Election d'un membre de la Cour internationale de Justice;
- Point 37 Question de Palestine;
- Point 46 Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales;
- Point 47 Question de Chypre;
- Point 48 Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq;
- Point 82 Développement et coopération économique internationale;
- Point 137 Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.

## DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen de l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Le moment paraît opportun, après cette session qui s'est déroulée dans un climat que je peux qualifier d'exceptionnel, de faire quelques réflexions. Nombre de réalisations restent présentes à notre esprit. De par leur dimension et leur importance pour l'avenir de la communauté internationale, elles méritent, même si elles sont bien connues, d'être rappelées cet après-midi.

Lors de l'ouverture de cette session, j'ai souligné que nous nous réunissions à un moment très particulier de l'histoire moderne : les signes positifs du climat général des relations internationales ne pouvaient être ignorés et, pour la première fois, l'atmosphère d'affrontement des décennies précédentes paraissait finalement avoir cédé le pas au dialogue et à la concertation. Les nouvelles relations entre les superpuissances et les accords conclus entre elles sur le désarmement, ainsi que le règlement progressif d'importants conflits régionaux, étaient à la fois le moteur et la conséquence de ce nouvel environnement.

Nous avons pour responsabilité d'assurer le renforcement de cette évolution positive, et je crois que nous pouvons considérer avec satisfaction que nous avons accompli exactement cet objectif. Tant les décisions que nous avons adoptées que le ton des débats ont servi à renforcer et à promouvoir le processus de dialogue et de détente.

Il y a quelques heures, nous avons été les témoins, dans cet édifice, de la conclusion d'un accord qui permettra finalement de mettre en route le processus d'indépendance de la Namibie. Ainsi, au bout de 10 ans, les Nations Unies auront la mission historique de mettre en oeuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

A cet égard, j'ajouterai que plusieurs délégations ont demandé au cours de ces dernières heures que j'informe l'Assemblée de la possibilité d'une reprise de la session de l'Assemblée générale pour examiner les moyens les plus adéquats et pratiques de contribuer financièrement à l'application sous tous ses aspects de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et des accords signés aujourd'hui à New York entre les représentants de l'Angola, de Cuba et de l'Afrique du Sud.

Le Président

Pour la première fois, l'Assemblée générale a adopté par consensus, sans débat, une résolution sur l'Afghanistan. Dans une plus ou moins grande mesure, les résolutions relatives au Kampuchea, au Sahara occidental et au Moyen-Orient ont elles aussi reflété l'heureuse évolution.

Pour sa part, l'Assemblée générale a eu l'occasion d'adopter il y a quelques jours à Genève une série de résolutions qui ne manqueront pas d'imprimer une dynamique nouvelle à la recherche d'une solution au problème palestinien. Ces résolutions reflètent la profonde préoccupation de la communauté internationale devant l'aggravation de la situation dans les territoires palestiniens occupés et devant le fait que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur ces questions continuent de ne pas être appliquées. Dans un cadre global de détente, il est impératif que toutes les parties directement intéressées au conflit entament sans tarder un dialogue qui permettra enfin d'instaurer la paix dans la région du Moyen-Orient. A cet égard, la décision du Gouvernement américain d'entamer un dialogue de fond avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) représente un progrès marquant qui, je l'espère, imprimera un élan nouveau de paix dans la région.

Avec une préoccupation analogue, l'Assemblée générale a examiné la situation critique qui règne en l'Afrique du Sud du fait de la politique condamnable d'apartheid. La persistance de l'apartheid constitue un foyer de tension dangereux qui menace la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée générale a réaffirmé que le Conseil de sécurité devait appliquer des sanctions obligatoires à l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte.

Les travaux de la Deuxième Commission ont été influencés par le fait que l'on reconnaît les grands changements qui se produisent dans les relations économiques internationales, le caractère global et l'interdépendance croissante de ces relations et la longue crise économique que traverse la majorité des pays en développement, particulièrement ceux qui sont endettés. Il convient de relever dans les travaux de cette commission le rôle octroyé au Secrétaire général en ce qui concerne la question de la dette extérieure des pays en développement, ainsi que les progrès réalisés vers la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la stratégie internationale pour la quatrième Décennie du développement et la possibilité de tenir en 1990 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale.

Le Président

En marge de cette évolution de questions que j'ai mentionnées en raison de l'importance toute particulière qu'elles revêtent, la quarante-troisième session a maintenu le rythme de travail que les circonstances exigeaient.

Dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, un rapprochement important s'est produit entre les délégations et un grand nombre de résolutions ont été adoptées par consensus. Les négociations à ce sujet passent sans aucun doute par une étape historique - occasion que la communauté multilatérale ne doit pas laisser échapper.

En ce qui concerne les questions sociales et humanitaires, le climat des débats s'est manifesté par une bonne disposition et par le fait que toutes les délégations se sont montrées disposées à s'efforcer de parvenir à des textes de consensus, et on peut affirmer que le dialogue franc ainsi ouvert a pris le pas sur le dogmatisme idéologique et les échanges d'accusations.

Il convient de souligner que l'Assemblée est parvenue à un large accord au sujet des questions budgétaires, comme nous nous y sommes engagés au début du processus arrêté par la résolution 41/213.

Le fort pourcentage de résolutions adoptées sans vote sur la recommandation de la Cinquième Commission et l'adoption des prévisions révisées du budget en cours et l'accord sur le plan général du budget pour 1990-1991 qui lance un nouveau cycle budgétaire et la résolution par laquelle le barème des quotes-parts vient d'être adopté, sont autant de résolutions qui n'avaient jamais été ainsi adoptées dans toute l'histoire de l'Organisation.

J'espère que ce processus ne manquera pas d'accroître l'attachement de nos gouvernements à l'Organisation et que, dans un proche avenir, nous pourrions voir disparaître les incertitudes budgétaires qui persistent.

Dans le domaine juridique, il convient de souligner l'adoption à l'unanimité de trois instruments internationaux qui marquent l'aboutissement d'années de travaux d'organes subsidiaires de la Sixième Commission. Je veux parler du projet de convention sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, la Déclaration sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, et de l'ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.

Le Président

Cette rapide analyse confirme que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale a été marquée par un progrès vers la paix et la sécurité, et qu'elle a contribué à un tel progrès qui se caractérise cette année par de nouvelles dimensions dans la coopération internationale.

Il importe pour tous les Membres des Nations Unies de tenir compte des nouvelles relations fondées sur le désarmement, engagées entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Au début de notre session, le Président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, a évoqué devant cette assemblée les importants défis qui se posaient à la communauté internationale. Or, alors que notre session touchait pratiquement à sa fin, le Président du Soviet suprême, M. Mikhaïl Gorbatchev, a parlé d'une nouvelle ère de responsabilités et de relations internationales reflétant une réalité nouvelle. Le Président de l'Argentine, exprimant ce que beaucoup ressentaient, a déclaré devant cette assemblée générale que la coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique indiquait que, 40 ans après Hiroshima, la réalité politique de l'ère nucléaire était enfin comprise.

Le Président

De nombreux dirigeants et chefs d'Etat dans le monde ont fait de l'Assemblée générale leur forum. La revalorisation de l'Organisation des Nations Unies, favorisée par l'attribution du prix Nobel aux forces de maintien de la paix, est une claire indication des succès obtenus en 1988. Le rôle que peut jouer l'ONU et la manière dont l'Organisation peut continuer de contribuer à la paix mondiale ont été démontrés. Le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, mérite toute notre gratitude pour avoir permis à notre organisation de garder un rôle dynamique sur tous les fronts : économique, social et politique.

Les Etats Membres qui ont été au-delà de leurs obligations, ainsi que les forces de maintien de la paix de l'ONU et d'autres organismes dévoués à la cause de la paix, et les milliers de fonctionnaires des Nations Unies, méritent une gratitude et une reconnaissance particulières. Ils ont consolidé l'existence même de cette organisation et permis les résultats favorables enregistrés cette année.

Lorsque l'on considère l'ordre du jour de l'Assemblée générale, on comprend quelle contribution importante et profonde l'ONU a faite à l'amélioration de notre monde. Grâce aux recommandations, aux analyses et aux conclusions des différentes commissions, les travaux de cette assemblée peuvent être jugés tout à fait satisfaisants. En tant que président de l'Assemblée, j'ai bénéficié de tous vos travaux. Les résultats concrets obtenus dans les diverses commissions prouvent que nos énergies ont été canalisées de façon efficace, généreuse et productive. Je remercie tout particulièrement et sincèrement les présidents et les membres des commissions qui ont permis cette situation.

Dans ce cadre généralement positif, il subsiste un problème fondamental qui exige le même dévouement et la même énergie. Je veux parler de la question du développement économique et de la justice sociale dans le monde. Cette session a servi à confirmer la priorité inéluctable de cette question et la nécessité urgente d'initiatives concrètes fondées sur le consensus.

En reconnaissant l'interdépendance, on reconnaîtra que la guerre froide, les armements nucléaires et les conflits régionaux ne sont pas les seules menaces à la paix et à la stabilité. Parfois, dans cette instance, on a pu voir qu'en fin de compte une autre garantie indispensable de la paix est le développement économique, et que tant que des mesures concrètes ne seront pas adoptées pour améliorer la situation économique et sociale injuste des deux tiers du monde, tout progrès réalisé dans le domaine de la sécurité continuera d'être précaire.

Le Président

On a pu constater chez les pays en développement la volonté de redéfinir les cadres de la coopération économique internationale en fonction des circonstances nouvelles. Il faut donc écouter les avertissements et les recommandations de la Commission Brundtland. "Notre avenir à tous" doit être solide, du point de vue économique et écologique, non seulement grâce à l'absence d'affrontements mais grâce à la coopération de nos peuples en vue d'une nouvelle sécurité internationale.

Le mérite des succès de l'ONU revient aussi à nombre de dirigeants mondiaux et de citoyens internationaux qui nous ont précédés; la commémoration du quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme nous rappelle une fervente avocate de l'Organisation des Nations Unies, Eleanor Roosevelt, dont on disait qu'elle préférerait allumer une bougie plutôt que de maudire l'obscurité. Quantité de bougies ont été allumées, nous devons à présent en entretenir la flamme.

#### SUSPENSION DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je souhaite à tous les représentants une heureuse année 1989 et déclare suspendue la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 5.

